



# An - nasr

Vendredi N°256 du 17 octobre 2008

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Allah le Souverain a octroyé dignité et honneur à chaque être et lui a insufflé de Son esprit que quelque soient leurs autres attributs humains, tous les hommes sont foncièrement semblables, et on ne peut véritablement les distinguer les uns des autres du fait de leur couleur, race ou nationalité. Chaque être humain est ainsi apparenté

## ISLAM ET DROITS HUMAINS

à ses semblables et l'humanité forme une communauté fraternelle au service estimable et gratifiant de Celui qui est compatissant, le Seigneur de l'Univers.

En Islam, le concept d'unicité est dominant et central, et entraîne nécessairement le concept d'unicité de l'humanité et la fraternité entre les hommes. En dépit du fait qu'un État islamique puisse être mis en place n'importe où sur terre, l'islam ne cherche pas à donner comme

limites aux privilèges et aux droits de l'homme, les frontières de son propre État. L'Islam a établi certains droits fondamentaux universels pour l'humanité toute entière. Des droits qui doivent être observés et respectés en toute circonstance, que l'on soit résident d'un État islamique ou non, en paix ou en guerre avec l'État. Le Coran dit clairement: "Ô vous

qui croyez! Tenez-vous fermes comme témoins, devant Dieu, en pratiquant la justice. Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. Soyez justes ! La justice est proche de la crainte de Dieu" (Coran 5,8). Le sang humain est toujours sacré et ne doit pas être versé sans raison. Lorsque quelqu'un viole le caractère sacré du sang humain en tuant un homme sans justification, le Coran assimile ce la au

meurtre de l'humanité entière: " ... Celui qui a tué un homme qui (lui-même) n'a pas tué, ou qui n'a pas commis de violence sur terre, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes". Il n'est pas permis d'opprimer les femmes, les enfants, les personnes âgées, les malades et les blessés. La chasteté et l'honneur des femmes doivent être respectés en toutes circonstances. Celui qui a faim doit être nourri, celui qui n'a de vêtements doit être vêtu, les blessés et les malades doivent être soignés, qu'ils appartiennent à la communauté musulmane ou non. Lorsque nous parlons des droits de l'homme en Islam, il faut savoir que ces droits ont été octroyés par Dieu, et non pas par un roi ou une assemblée législative. Les droits octroyés par les rois ou les assemblées législatives, peuvent être retirés de la même manière qu'ils sont conférés. Il en est de même en ce qui concerne les droits acceptés et reconnus par les dictateurs. Ils les octroient et les retirent à leurs convenances. Ils peuvent les violer ouvertement quand ils le désirent. En Islam, les droits de l'homme sont conférés par Dieu, et par

conséquent, aucune assemblée législative au monde, aucun gouvernement dans le monde n'a le droit, ni l'autorité, d'y apporter une modification. Personne n'a le droit de les abroger. Il ne s'agit pas non plus de droits humains fondamentaux conférés sur le papier pour être montrés, exhibés et ensuite déniés dans la vie lorsque le rideau est tiré. Il ne s'agit pas non plus de concepts philosophiques, de "voeux pieux", dénués de sanctions.

La Charte, les proclamations et les résolutions des Nations Unies ne peuvent être comparées aux droits que Dieu sanctionne; car, alors que les premières ne s'appliquent pas à n'importe qui, les seconds s'appliquent à tous les êtres humains. Ces droits font partie intégrante de la foi islamique. Tous les Musulmans ou les administrateurs qui se disent musulmans, devront les accepter, les reconnaître et les appliquer. Au cas où ils négligent de les appliquer et se mettent à dénier les droits garantis par Dieu, leur apportent des modifications ou même les violent tout en affirmant verbalement les respecter, le verdict du Saint Coran sur de tels comportements est clair

et sans équivoque: "Les incroyables sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé". (Coran 5,44).

Quelques exemples de droits inspirés par l'Islam.

### 1. La Sécurité des personnes et des biens:

Le Prophète Mohammed (SAW), dans le discours qu'il fit lors de son Pèlerinage d'Adieu, déclara: "Vos vies et vos biens vous sont interdits les uns aux autres jusqu'à ce que vous soyez mis en présence de votre Seigneur, le jour de la Résurrection". Dans un État musulman, les citoyens non musulmans doivent avoir les mêmes droits que les citoyens musulmans. Leur protection est assurée par l'État. Le Prophète déclara à propos des dhimmis (les citoyens non musulmans d'un État musulman): "Celui qui tue un homme engagé envers Dieu (c'est-à-dire un dhimmi), ne pourra même pas respirer les effluves du Paradis".

### 2. Le droit à la dignité:

Le Saint Coran stipule que: « Ô vous, les croyants ! Que certains d'entre vous ne

se moquent pas des autres; »; « Ne vous calomniez pas les uns les autres; »; « Ne vous lancez pas des sobriquets injurieux; »; « Ne dites pas de mal les uns des autres ». (49,11-12).

### 3. L'inviolabilité de la vie privée:

Le Coran ordonne entre autres: «N'espionnez pas ! »; «Ne pénétrez pas dans une maison sans vous être assuré du consentement de son occupant ».

### 4. La présomption d'innocence:

Selon les principes islamiques aucun citoyen ne peut être emprisonné tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée et confirmée par un juge. En effet, Procéder à l'arrestation d'un homme sur un simple soupçon et le jeter en prison sans avoir suivi les procédures judiciaires appropriées, et sans lui avoir fourni la possibilité de se défendre n'est pas admis par l'Islam.

### 5. Le droit de manifestation contre la tyrannie:

A propos du droit de protester contre la tyrannie, le Coran dit: "Dieu n'aime pas la calomnie en public sauf si celui qui parle, a lui-même été calomnié". En Islam, comme nous l'avons déjà montré,

tout pouvoir et toute autorité appartiennent à Dieu, qui délègue certains de Ses pouvoirs à l'homme. Un homme doté de tels pouvoirs doit être extrêmement respectueux envers son peuple. Tout ceci fut entériné par Abou Bakr qui déclara dans son premier discours: "Coopérez avec moi lorsque j'ai raison, mais corrigez-moi lorsque je commets une erreur; obéissez-moi tant que je respecte les commandements d'Allah et de Son Prophète; mais détournez-vous de moi lorsque je m'en écarte".

#### 6. La liberté d'expression:

L'islam reconnaît le droit à la liberté de pensée et d'expression pour tous les citoyens d'un état islamique, à condition qu'elle soit utilisée pour propager la vérité et la vertu, et non pour répandre la méchanceté et le mal. Le concept islamique de liberté d'expression est bien supérieur à celui qui prévaut en Occident. En effet, l'Islam ne permettra en aucune circonstance la propagation de la méchanceté et du mal. Il interdit à quiconque d'utiliser un langage offensant ou injurieux sous prétexte de critique. Les Musulmans avaient l'habitude de demander au Prophète Mohammed (SAW) si une injonction divine lui avait été révélée sur tel ou tel sujet. Lorsqu'il

répondait qu'il n'en avait reçu aucune, les Musulmans exprimaient alors librement leur opinion sur le sujet.

7.- Etc....

Pour conclure, il doit être clair que l'Islam constitue la source du droit de l'homme que certaines personnes ou organismes se sont fait aujourd'hui des étendards pour manipuler la communauté vers la débauche et la dépravation des mœurs à la grande absence des musulmans. De plus l'islam n'est pas qu'une simple religion pour la perfection de la relation verticale entre l'Homme et son seigneur, mais une civilisation entière qui inscrit la bonne relation horizontale comme un chemin de bonne direction vers la verticale. Elle soutient et accompagne la promotion des droits humains non seulement par la mise en place de certaines sauvegardes, mais également en invitant l'humanité à transcender le niveau inférieur de la vie animale afin de dépasser les simples liens créés par la parenté de sang, la supériorité raciale, l'arrogance linguistique et les privilèges économiques. Il invite l'humanité à essayer d'atteindre un niveau d'existence, où l'homme grâce à ses qualités intérieures, puisse réaliser l'idéal de la Fraternité Humaine.

O. Ibrahim